

CHAPITRE II

La perfection suréminente des mérites de la bienheureuse Vierge, estimée d'après les principes d'où le mérite tire et son existence et sa valeur : — la liberté de l'agent, — sa dignité surnaturelle, — l'influence de l'amour de charité, — l'excellence propre des actes vertueux.

I. — Quelle fut dans la sainte Vierge la perfection des mérites? La solution, pour être comprise, demande, avant tout, que nous rappelions les principes auxquels les actes méritoires empruntent leur mesure de perfection. Il y en a quatre principaux : la liberté de l'agent, la dignité surnaturelle qu'il tient de la grâce, l'influence de la charité sur ses actes, et l'excellence de ces mêmes actes considérés dans leur espèce. Plus chacun de ces principes s'élève, plus aussi, toutes choses égales d'ailleurs, grandit le mérite des œuvres. Or, pour peu qu'on y réfléchisse, on sera convaincu que ces quatre facteurs, d'où dépend le plus ou moins de valeur méritoire de nos opérations, se rencontrent dans la vie spirituelle de la bienheureuse Vierge à un degré suréminent, qui n'a jamais été surpassé ni même égalé (1) dans aucune créature humaine ou même angélique.

J'ai dit que la grandeur du mérite est proportion-

(1) S'il s'agit des Anges, il faut une exception pour la liberté ; car en eux aussi la liberté ne connut pas d'entraves, et c'est en partie pour cela que la révolte de Lucifer et de ses complices fut si criminelle.

nelle à ces quatre principes. C'est ce que j'ai longuement établi dans un autre ouvrage (1). Il suffira de consigner ici quelques réflexions nécessaires à l'intelligence de ce que nous avons à démontrer.

Et d'abord, il est bien évident que, plus il y a de liberté dans un acte, plus de ce chef l'acte sera méritoire : car nos actes étant à nous par la liberté, nous donnons d'autant plus du *nôtre* à Dieu que la volonté qui les offre est plus dégagée de toute entrave et plus maîtresse de son opération.

Ce qui est vrai de la liberté l'est encore plus de la dignité surnaturelle de l'agent. En effet, c'est dans la grâce sanctifiante, principe et fondement de cette dignité, qu'il faut chercher la raison première du mérite; elle en est la cause primordiale, à tel point que sans elle il n'y a ni ne peut y avoir aucun mérite proprement dit. Il s'ensuit manifestement que la grâce ne peut croître dans une âme, sans que le mérite y croisse d'autant (2). D'où vient que chacun des actes du Sauveur était d'une valeur infinie devant son Père? De ce que l'infinie dignité de la personne qui les posait par ses facultés humaines était la forme suprême d'où ces actes tiraient leur prix. Donc, plus une créature porte en elle-même l'image du Fils de Dieu, plus elle lui est incorporée, plus elle participe à la dignité qui rehaussait jusqu'à l'infini la valeur de ses hommages; c'est-à-dire, plus la grâce sanctifiante est parfaite en elle, plus aussi les actes de cette créature deviennent aptes à mériter un accroissement de récompense. C'est qu'il en est de l'honneur que nous rendons à Dieu comme

(1) *La Grâce et la Gloire*. L. VIII, c. 6. T. II, pp. 62-77.

(2) *Quanto majori gratia actus informatur, tanto magis est meritorius*. S. Thom. in II, D. 29, q. 1, a. 4.

de tout autre honneur; il s'estime à la mesure de la personne qui le rend.

J'ai ajouté, en troisième lieu, que la valeur méritoire de nos actes est proportionnelle à l'influence de la charité. Voilà pourquoi de toutes les œuvres la plus méritoire par elle-même est celle de la charité divine (1); d'autant plus méritoire qu'elle est une opération plus intense et plus relevée de cette vertu. Donc, à mesure que la charité entrera plus avant dans les actes des autres vertus, et se les assimilera davantage, ceux-ci toucheront plus fortement le cœur de Dieu.

S'il est une vérité certaine, c'est que notre vie présente sera d'autant plus parfaite et, par conséquent, d'autant plus méritoire, qu'elle sera mieux formée sur la vie bienheureuse dont nous espérons jouir auprès de Dieu. Or, dans cette vie bienheureuse, nous aimerons avant tout Dieu pour lui-même; et tout ce que nous aimerons en dehors de lui, nous l'aimerons en lui et pour lui. Tout n'y sera pas acte explicite de charité; les autres vertus, celles-là seules exceptées qui sont incompatibles avec l'état de la gloire, auront, elles aussi, l'exercice propre à chacune d'elles. Puisqu'elles furent à la peine, il est juste qu'elles soient à l'honneur; mais parce qu'elles agiront sous la très aimable et très universelle motion de la charité, ce sera vraiment la vie du pur amour.

Donc, c'est à l'influence de la divine charité que revient principalement la quantité plus ou moins grande de mérite qui répond à nos œuvres. Vérité tellement certaine que saint François de Sales n'hésite pas à dire

(1) *Praemium respondens merito ratione charitatis, quantumcumque sit parvum, est majus quolibet praemio respondente actui ratione sui generis.* S. Thom. in IV, D. 49, q. 5, a. 5, ad 5.

à son Théotime : « Il se peut bien faire qu'une fort petite vertu ait plus de valeur en une âme où l'amour sacré règne ardemment que le martyr même en une âme où l'amour sacré est alangouri, faible et lent. Ainsi les menues vertus de Notre Dame, de saint Jean et des autres grands saints étaient de plus grand prix devant Dieu que les plus relevées de plusieurs saints inférieurs..., ainsi que le chant des rossignols apprentifs est plus harmonieux incomparablement que celui des chardonnerets les mieux appris... » (1).

Reste à considérer le dernier principe, je veux dire la nature spéciale des actes méritoires. Quoiqu'il n'y ait pas de mérite là où il n'y a pas de charité pour orienter nos actes vers la fin dernière, tout le mérite ne se concentre pas uniquement dans les actes formels de la vertu de charité. Mille textes de l'Écriture et des Conciles réfuteraient quiconque refuserait toute valeur méritoire aux actes émanant des autres vertus, quand la charité les a faits *siens*. Mais ces vertus, considérées en elles-mêmes, ne sont pas de même rang. Si elles marchent toutes à la suite de la charité, c'est à des distances inégales. Les suivantes d'une reine ne sont pas également rapprochées de son trône, et ne participent pas dans la même mesure à ses privilèges. Ainsi en est-il des vertus dans cet empire spirituel dont la charité, appuyée sur la grâce, est la souveraine. Il est entre elles une hiérarchie de perfection. Qui oserait soutenir avec d'anciens hérétiques qu'il n'existe aucune différence entre la chasteté conjugale et la virginité, entre le bon usage des richesses

(1) S. Franç. de Sales. *Traité de l'Amour de Dieu.* L. xi, c. 5.

et le dépouillement volontaire, entre un jeûne de quelques jours et le martyre?

L'inégalité que je trouve entre les vertus, je la retrouve encore entre leurs actes. Donner une légère aumône, et se dépouiller largement de ses biens en faveur des pauvres sont des actes d'une même vertu; mais combien différents quant à la valeur. Donc, pour conclure, de ce chef encore le mérite devra croître proportionnellement à la grandeur de l'acte, comme à l'éminence relative de la vertu. Et cette inégalité, qui tient à la nature des vertus et de leurs opérations, ne s'évanouit pas sous le rayonnement de la charité, pas plus que les fleurs ne deviennent également belles, pour être noyées dans une même lumière.

II. — Revenons maintenant à la Mère de notre Dieu pour admirer l'incomparable surcroît de valeur méritoire acquis à tous ses actes, au quadruple point de vue que nous venons de signaler. Et d'abord, quelle liberté dans toutes ses opérations, et comme elles étaient siennes. Redisons-le : pour elle aucun de ces obstacles qui paralysent en nous le libre exercice de la volonté; point d'ignorance, point d'inconsidération, point de convoitise; ni révoltes intérieures, ni entraînement, ni surprises. Un privilège singulièrement propre à elle seule, après Jésus-Christ, fut d'avoir la pleine et tranquille possession de ses facultés, rangées, chacune à sa place et dans son ordre, sous l'empire de la raison. Ce qui a été pour d'autres le fruit de longs combats et d'une grâce tout extraordinaire n'est qu'une ombre de ce que reçut en ce genre cette bienheureuse Vierge, en vertu de sa première sanctification. Donc, au point de vue de la liberté, ses

actes, tous ses actes, eurent une aptitude à mériter qu'on chercherait vainement dans les plus privilégiés des Saints.

Ce que nous avons médité jusqu'ici de la perfection de sa grâce initiale semblerait de nature à nous dispenser d'entrer, sur le second point, dans de plus amples considérations. Si telle était en Marie, à la première aurore de sa vie spirituelle, la plénitude de grâce sanctifiante, et, par suite, la dignité surnaturelle dont l'Esprit-Saint l'avait investie, peut-on douter que, pour cette cause encore, tous ses actes n'eussent une valeur au-dessus de tout autre mérite?

Mais c'est peu de considérer la plénitude initiale : car cette plénitude allait croissant à chaque jour, à chaque heure, à chaque instant de la durée, dans la proportion des mérites acquis; et, par suite, le mérite des mêmes actes devait aller aussi croissant dans la proportion des nouveaux degrés de grâce. C'était donc une ascension continuelle, les mérites perfectionnant la grâce, et la grâce, en retour, ennoblissant les mérites. Et combien rapide était cette ascension; ceux-là seuls en concevraient quelque idée, qui pourraient compter le nombre des mérites de la glorieuse Vierge, et l'accroissement progressif de grâce qui répondait à chacun d'eux. Imaginez une force dont la puissance s'avive et se développe à proportion qu'elle opère; et par l'intensité toujours plus grande qu'elle imprime à ses effets, jugez de ce qui se passe, au point de vue du mérite, dans la Mère de Dieu.

Je ne sais pas si l'on serait en droit d'ajouter encore une autre considération. Nous avons dit que, dans Notre Seigneur, ce n'est pas seulement la grâce qu'il a reçue dans sa nature humaine, mais encore et sur-

tout l'infinie dignité de la personne qui donnait un prix inestimable au moindre de ses actes. Ils étaient du Fils éternel de Dieu ; comment à ce titre n'auraient-ils pas été d'une valeur infinie ? Il fut un temps où les actes de Marie n'étaient plus simplement d'une *fille de Dieu*, du plus noble de ses enfants, comme ils le furent dès le principe, mais d'une *Mère de Dieu*. Cette dignité surnaturelle ne suffirait-elle pas pour en relever la valeur morale, et, par conséquent, le mérite ? Je ne dis pas que, sans la grâce, ces actes pourraient être méritoires d'une augmentation de grâce et de gloire. Je me demande seulement si la dignité de Mère de Dieu, jointe à la qualité de fille adoptive de Dieu par le bienfait de la grâce, ne rehausserait pas l'honneur que Dieu reçoit des hommages d'une telle mère ; et, par suite, s'il n'y aurait pas pour des actes ainsi relevés un titre à un accroissement plus notable de grâce. Que d'autres résolvent la question. Il me semble que c'est déjà beaucoup pour la gloire de Marie qu'on puisse la soulever, non sans quelque apparence de probabilité (1). En tout cas, la maternité

(1) Cette question n'est pas à confondre avec une autre controverse, dont elle diffère, malgré certains points de ressemblance. C'a été l'opinion d'un théologien fort connu que la maternité divine était *formellement* sanctifiante par elle-même : en sorte qu'elle aurait suffi, indépendamment des dons *infus* de la grâce, à rendre la personne de Marie sainte, et ses œuvres, méritoires. Telle est la thèse soutenue par le P. Ripalda, dans son ouvrage *de Ente supernaturali* (disp. 79), et nombre d'auteurs l'ont embrassée après lui. On en trouvera la liste chez le P. Christophe Vêga (*Theologia Mariana*, n. 1602, sqq.). Depuis ces auteurs, le P. Vigile Sedlmayer a longuement défendu la même opinion, comme on peut le voir au tome VII (pp. 1313, sqq.), de la *Summa aurea* de J.-J. Bourassé. Il ne faut pas, dis-je, confondre l'une et l'autre question : car dans la première on suppose qu'il n'y eut ni ne pouvait y avoir en Marie de mérite qui n'eût pas la grâce pour racine. Du reste, la thèse que Ripalda veut asseoir sur l'autorité des Pères ne me paraît pas démontrée par les témoignages sans nombre qu'il a mis en avant. Ce qu'ils prouvent, c'est que la maternité divine est par elle-même un titre à cet abîme de dons surnaturels d'où procé-

divine reste toujours la grande cause, la cause première de la grandeur toujours croissante des mérites de Marie, puisque c'est à sa considération qu'elle a reçu de Dieu les ineffables trésors de dons surnaturels, principes et raisons des mêmes mérites.

III. — Arrivons à la troisième mesure d'accroissement pour le mérite de nos actes, je veux dire l'excellence et l'influence de la charité. Ce n'est pas seulement la *vertu infuse* de la charité qui nous apparaît en Marie, dès son entrée dans le monde ; vertu, compagnie inséparable de la grâce, et d'une perfection proportionnelle à la grandeur de la grâce ; c'est encore l'acte de la charité. Il en est de la glorieuse Vierge comme des Anges de Dieu. Le premier mouvement de sa volonté fut un élan d'amour vers cette bonté infinie qui se révélait à elle ; et cet acte d'amour, elle le produisit à l'instant même où Dieu lui donna l'être. C'est là ce que nous avons constaté, quand nous examinâmes la manière dont Marie fut justifiée dans sa conception. La grâce ne lui fut pas infuse comme elle l'est aux enfants qu'on baptise. Ceux-ci sont alors purement passifs ; aucune opération ne répond dans leur âme au don de Dieu. Marie, tout illuminée qu'elle fût à cet instant des clartés divines, se disposa par des actes simultanés à recevoir la grâce qui la sanctifiait. Et cet incendie d'amour qui s'alluma, dès ce moment,

dent pour Marie tant et de si parfaits mérites ; c'est, par conséquent, qu'elle a sanctifié comme *virtuellement* la divine Vierge, puisque Dieu l'a comblée de grâces incomparables, en vue de sa maternité. Il pouvait ne pas se donner une mère ; mais il était d'une suprême convenance que, voulant naître d'une femme, il la revêtit de toutes les splendeurs de sa grâce

sur l'autel de son cœur, ne s'éteignit ni ne se ralentit jamais.

Il y avait, sous l'ancienne Loi, un autel sur lequel brûlait un feu que les prêtres devaient perpétuellement nourrir (1); et les Écritures racontent, au second livre des Macchabées, que Dieu par un miracle insigne le conserva latent, pendant les années de la captivité (2). Qui nous empêcherait de voir dans ce feu matériel un symbole du premier amour de Marie pour son Dieu? Pourquoi donc se serait-il éteint; pourquoi même aurait-il subi des intermittences? Ne savons-nous pas que Marie, grâce à sa connaissance *infuse*, pouvait avoir constamment sous les yeux cette infinie bonté dont elle fut éprise, à l'heure même où Dieu lui donna l'être?

C'a été le privilège des esprits angéliques de ne jamais être sans amour actuel, une fois qu'ils se furent tournés vers Dieu, leur Créateur et bienfaiteur. Je n'irai pas, oublieux du principe qui me fait reconnaître en Marie tous les privilèges de grâce, accordés aux créatures de Dieu, refuser à cette divine mère la permanence dans l'amour. Aussi bien, le rappellerai-je encore avec le bienheureux Albert le Grand, fallait-il qu'il y eût, au moins, une personne au monde à remplir, dans toute l'étendue de sa perfection, le précepte de la charité: Vous aimerez le Seigneur de toute votre âme, de tout votre cœur et de toutes vos forces; et quelle serait cette personne, si ce n'est pas la Mère de Dieu?

(1) Levit., vi, 12, 13. *Ignis est iste perpetuus, qui nunquam deficiet in altari.*

(2) II Machab., 1, 19, sqq.

Du reste, au poids des raisons vient s'ajouter celui des autorités les plus graves.

J'ai déjà cité saint François de Sales. Qu'il me soit permis de transcrire encore un autre passage de ses œuvres qui se rapporte plus directement à la question présente. Le saint parle de « l'incomparable amour de la Mère de Dieu, Notre Dame ». Après avoir montré comment « son dormir était tout pareil à l'extase, quant à l'opération de l'esprit, bien que quant au corps ce fust un doux et gracieux allègement et repos », tant ses songes mêmes étaient pleins de Dieu, le saint continue: « Mais voyez, je vous prie, que ni je ne dis, ni je ne veux dire que cette âme tant privilégiée de la Mère de Dieu ait esté privée de l'usage de rayson en son sommeil. Plusieurs ont estimé que Salomon, en ce beau songe (1), quoyque vray songe, auquel il demanda et receut le don de son incomparable sagesse, eust un véritable exercice de son franc arbitre, ... Combien donc y a t-il plus d'apparence que la Mère du vray Salomon ait eu l'usage de rayson en son sommeil, comme Salomon mesme la fait parler (2), que son cœur ait veillé pendant qu'elle dormoit » (3). La veille du cœur est l'amour. Donc, au sentiment du grand docteur, il n'y avait pas de relâche ni d'interruption dans l'amour actuel de la divine mère; et si nous n'avons pas oublié un autre passage du même saint, rapporté plus haut, les premiers élans de cet amour datent de l'origine même de Marie.

Un autre docteur de l'Église, saint Alphonse de Li-

(1) III Reg., v, 6. sqq.

(2) Cant., v, 2.

(3) S. Franç. de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu*. L. III, c. 8.

guori, pense comme le bienheureux évêque de Genève. Ses paroles sont trop explicites et trop belles pour être passées sous silence. « Appliquée tout entière à aimer la Bonté divine et à lui plaire, Marie, dès le premier moment, l'aima de toutes ses forces, et elle continua de l'aimer ainsi durant les neuf mois qui précédèrent sa naissance, et de s'unir toujours plus étroitement à Dieu par des actes d'amour aussi fervents que continus. Exempte de la faute originelle, elle était pour cela même affranchie de tout attachement terrestre, de tout mouvement désordonné, de toute évagation d'esprit, de toute révolte de la sensualité, en un mot de tout ce qui aurait pu retarder ses progrès ininterrompus dans l'amour divin. Tous les sens, en elle, étaient d'accord avec l'esprit pour s'élever vers le Seigneur. Ainsi, libre de tout obstacle, et ne s'arrêtant jamais, sa belle âme montait *sans cesse* vers Dieu, l'aimait *sans cesse*, et sans relâche aussi croissait dans le divin amour » (1).

Du reste, parmi les théologiens qui revendiquent pour Marie l'usage *perpétuel* de la raison, pas un n'affirme avec moins de force sa persévérance dans l'exercice de la divine charité. Trop souvent, hélas! nous ne trouvons pas en nous ce progrès continu dans l'amour; mais cela tient à des causes étrangères à l'amour. Ce sont nos infidélités, nos défaillances, notre dissipation, qui font obstacle : toutes choses dont il n'est pas permis de parler, quand il s'agit de la Vierge bénie.

Pourtant, n'allons pas croire que ces réflexions suf-

(1) S. Alph. de Liguori, *Gloires de Marie*, 2^e *Serm. sur la Nativ. de la S. V.*, 2^e point.

fisent pour apprécier à leur juste mesure les progrès du mérite, dus à l'influence de la charité. Puisque la charité est une reine, ayant toutes les autres vertus pour suivantes, la perfection de l'ordre demandait que celles-ci ne fissent aucun acte que sous la dépendance et par le mouvement de l'amour. Donc, si toutes les opérations en Marie n'étaient pas des actes d'amour, *toutes* au moins étaient *explicitement* commandées par l'amour; toutes, dis-je, et sans exception : car Marie n'en faisait aucune qui ne fût l'exercice de quelque vertu; autrement il faudrait lui supposer des actions indifférentes ou mauvaises. C'était par amour de Dieu qu'elle priait, travaillait, se reposait et souffrait; par amour de Dieu qu'elle était patiente, douce, humble, pure, obéissante; par amour, en un mot, que tout dans sa vie se rangeait à la règle des ordres et des conseils divins.

Des auteurs graves, considérant la grandeur de la charité qui présidait à tous les actes de la bienheureuse Vierge, ont estimé qu'il y eut autant et plus de mérite pour elle à allaiter, même une seule fois, son divin enfant, que pour les martyrs à subir la mort la plus atroce, parce que, disaient-ils, « le prix des œuvres se mesure à l'excellence de la charité qui en est la racine » (1). Si vous avez quelque idée de l'amour divin brûlant au cœur de Marie (2), il n'y a rien dans cette affirmation qui puisse sembler incroyable.

N'est-ce pas cet amour, épandu sur toute la vie

(1) Cf. Raymond Jordan. *Contempl. de B. V.*, P. 1, *Contempl.* 17. D'autres ont porté le même jugement d'un tour donné par la bienheureuse Vierge à son fuseau, quand elle filait près du berceau de Jésus, le regard et le cœur attachés sur l'Enfant-Dieu.

(2) Cf. L. II, c. 5.

de la divine Marie, qui fait que tout en elle enivre et ravit le cœur de son Bien-Aimé? Elle parle : « Vos lèvres, lui dit-il au livre des Cantiques, sont comme une bande d'écarlate, et votre entretien est plus doux que le lait et le miel ». Elle marche : « O fille du prince, dit-il encore, qu'ils sont beaux vos pas avec vos (riches) chaussures » ! Elle dort, et son sommeil a tant de charme pour lui qu'il défend aux filles de Jérusalem de le troubler : « Je vous en prie par les chevreuils et les cerfs de la montagne, laissez dormir ma bien-aimée jusqu'à ce qu'elles s'éveille elle-même ». Elle travaille, et voilà que ses mains distillent la myrrhe. Tout a pour lui des charmes, une grâce non pareille : un regard, un geste, un rien. De là ces exclamations et d'autres semblables : « Vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse; vous avez blessé mon cœur par un de vos regards, par un cheveu de votre cou » (1). C'est qu'elle est l'amante incomparable; c'est qu'elle est tout entière, à chaque instant, par tout elle-même, tournée vers le bien aimé, *Ego dilecto meo, et ad me conversio ejus* (2).

IV. — Voyons, en quatrième et dernier lieu, quelle perfection de mérite résultait pour Marie de l'excellence intrinsèque de ses actes. Je parle de ses actes vertueux, autres que ceux de la charité, produits cependant à l'ordre et sous la direction de la charité. C'est le sentiment unanime des Pères et des Docteurs que la très Sainte Vierge fut, après Jésus son fils, le modèle achevé de toute vertu. Voilà pourquoi il a plu à

(1) Cant. iv, 3; vii, 1; iii, 4; v, 5; iv, 9.

(2) *Ib.*, vii, 10.

Dieu de la faire passer par tous les états de la vie, par toutes les épreuves, afin que les chrétiens, quelle que soit leur condition, puissent trouver en elle l'exemplaire parfait qui leur convient. Nous ne suivrons par Marie dans toute la série de ses actes. Sa vie fut essentiellement une vie cachée. Comment pourrait-on lever le voile dont elle a été providentiellement recouverte? Mais encore que la vie de cette bienheureuse Vierge se dérobe presque tout entière aux regards mortels, il y a des signes auxquels nous pouvons manifestement connaître ce qu'elle fut aux yeux de Dieu et de ses Anges. Pour juger de la splendeur du soleil, il suffit qu'il se dégage par instants des nuages, et se montre à nous dans tout son éclat. Ainsi pouvons-nous estimer l'ineffable et constante grandeur des vertus de Marie par les quelques traits que les Évangélistes ont consignés dans leurs pages inspirées.

S'agit-il des âmes imparfaites, il ne faut pas absolument juger de ce qu'elles sont par ce qu'elles font, et moins encore par ce qu'elles disent, en certains temps, à certaines heures. C'est que les dispositions intérieures révélées au dehors, soit par leurs actions, soit dans leurs paroles, sont passagères. Ces âmes ne se livrent pas constamment à l'impulsion divine, et cette impulsion même est intermittente. Tout autre est la condition des âmes parfaites : elles ont toujours mêmes dispositions et mêmes sentiments. Par conséquent, alors même que l'excellence de leurs vertus ne nous est pas extérieurement manifestée, nous avons le droit de les apprécier par ce que des circonstances opportunes nous en ont révélé. Principe certain qui ne peut s'appliquer à nulle autre âme aussi